

**AVIS CONCERNANT LES DEMANDES DE DELIMITATION LIMITEES A TITRE EXCEPTIONNEL  
DANS LES ZONES NATURELLES, AGRICOLES OU FORESTIERES, DE SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE LIMITEES (STECAL)  
PLUJ DU PAYS DES LACS**

**CDPENAF DU 24 FEVRIER 2023**

n° secteur	STECAL	Nombre de voix favorables	Nombre de voix favorables avec réserve(s)	Nombre de voix défavorables	Nombre d'abstentions	AVIS CDPENAF	Réserve(s) le cas échéant	Motif(s) si défavorable	Observations
1	secteur Af : secteur de la fruitière de St Maurice-Crillat		16			Favorable avec réserve à l'unanimité	prolonger la zone afin d'intégrer le bassin lié aux eaux usées et définir une hauteur maximale des constructions (25 m)		
2	secteur Aa : secteur d'activité -- Saugeot	16				Favorable à l'unanimité			
3	secteur AX : secteur d'activité menuiserie charpente -- Saugeot	16				Favorable à l'unanimité			
4	secteur Aulm : secteur d'activité de loisirs ULM -- Doucier		14		2	Favorable avec réserve	uniquement possibilité de l'extension de l'existant en dehors de la zone humide		
/	secteur NL1 : secteur de loisirs (camping et parcs résidentiels de loisirs (PRL)) ; Secteurs situés sur les communes de Chatillon, Ménétrux-en-Joux, Bonlieu, Thoiria et Largillay-Marsonnay		16			Favorable avec réserve à l'unanimité	indiquer une emprise ou surface de plancher maximale aux sous-destinations suivantes : activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle ; hébergements hôteliers et touristiques ; équipements sportifs ; autres équipements recevant du public		
5	secteur NL1 : Chatillon ; camping de l'EpINETTE	16				Favorable à l'unanimité			
6	secteur NL1 : Chatillon ; chambres et tables d'hôtes		16			Favorable avec réserve à l'unanimité	seules les extensions de l'habitat principal sont autorisées après avoir réalisé une étude géotechnique		
7	secteur NL1 : Ménétrux-en-Joux ; parc animalier du Hérisson			16		Défavorable à l'unanimité		problème de zonage des 6,5 ha en secteur NL1 où seules sont possibles les activités touristiques ; revoir la réflexion pour éventuellement prévoir une petite zone agricole	
8	secteur NL1 : Ménétrux-en-Joux ; aménagements des cascades du Hérisson	16				Favorable à l'unanimité			
9	secteur NL1 : Bonlieu ; camping de l'Abbaye		16			Favorable avec réserve à l'unanimité	passer la zone NL1 en zone NL2 ; obliger un phasage		

n° secteur	STECAL	Nombre de voix favorables	Nombre de voix favorables avec réserve(s)	Nombre de voix défavorables	Nombre d'abstentions	AVIS CDPENAF	Réserve(s) le cas échéant	Motif(s) si défavorable	Observations
10	secteur NL1 : Bonlieu ; chalet du hameau des cascades	16				Favorable à l'unanimité			
11	secteur NL1 : Bonlieu ; cottages du Hérisson	16				Favorable à l'unanimité			
12	secteur NL1 : Thoiria ; camping de la Fraite		16			favorable avec réserve à l'unanimité	seules les extensions des bâtiments existants sont autorisées avec réalisation d'une étude géotechnique		
13	secteur NL1 : Largillay-Marsonnay ; carrière encore actuellement en activité	4		8	4	Défavorable		le projet n'est pas suffisamment défini ; la surface est très importante	
14	secteur NL2 : Chatillon ; camping de l'Épinette	16				Favorable à l'unanimité			
15	secteur NL2 : Bonlieu ; camping et centre équestre du marais		16			favorable avec réserve à l'unanimité			
16	secteur NL2 : Clairvaux ; camping les tilleuls		16			favorable avec réserve à l'unanimité	redélimiter la limite entre les zones NL2 et A		
17	secteur NL2 : Clairvaux ; campings situés au bord du lac	16				Favorable à l'unanimité	Réduire la surface afin de préserver la zone A		
18	secteur NL2 : Thoiria ; camping de la Fraite		16			favorable avec réserve à l'unanimité	réaliser une étude géotechnique préalable à tout projet		
19	secteur NL2 : Mesnois ; camping Beauregard		16			favorable avec réserve à l'unanimité	réduire la zone du secteur NL2 en limitant à un tiers de la zone demandée et localiser cette zone le long du camping existant (voir schéma)		
20	secteur NL2 : Mesnois ; location de canoë		16			favorable avec réserve à l'unanimité	réduire le secteur pour préserver la zone humide		

n° secteur	STECAL	Nombre de voix favorables	Nombre de voix favorables avec réserve(s)	Nombre de voix défavorables	Nombre d'abstentions	AVIS CDPENAF	Réserve(s) le cas échéant	Motif(s) si défavorable	Observations
21	secteur NL2 : Mesnois et Pont-de-Poitte ; camping des pêcheurs	16				favorable à l'unanimité			
22	secteur NL2 : Pont-de-Poitte ; entre le terrain de foot et le ruisseau du Buronnet		16			favorable avec réserve à l'unanimité	créer une zone NL spécifique afin de n'autoriser que la création du jardin partagé (avec éventuellement un abri jardin) et un parcours santé		
23	secteur NL2 : Patornay ; camping du moulin		16			favorable avec réserve à l'unanimité	retirer la partie classée en risque fort de mouvement de terrain		
24	secteur NL3 : hébergements touristiques (cabanes dans les arbres) ; Bonlieu		16			favorable avec réserve à l'unanimité	clarifier la rédaction du règlement afin de n'autoriser que les HLL et éventuellement les RML		
25	secteur Nha : hangar à bateau (entrepôt) ; Doucier		13		3	favorable			
26	secteur Nmp : maison du prince (équipement recevant du public) ; Doucier		13		3	favorable			
27	secteur Npe : pêcheurie (équipement recevant du public) ; Doucier		13		3	favorable			
28	secteur Ngi : gîte (hébergement hôtelier et touristique) ; Doucier		11		5	favorable			

Le président de séance



Nicolas FOURRIER

## Secteur NL2 : Mesnois – camping Beauregard

